



Projet Mutualisons! Samen Bouwen

«Émergence d'une identité commune aux alternatives bruxelloises»

Note de synthèse n° 2 : L'identité, un frein à la coopération ? - juillet 2019



Réseau transition.be
ACTEURS DU CHANGEMENT POSITIF



Introduction

Alors que la première *Note de synthèse* avait plutôt traité de la définition d'une alternative via la construction d'un cadre de définition et d'exploration de cette notion, cette note de synthèse aborde la question de l'identité des alternatives sous un angle différent.

En s'appuyant sur le cadre de définition proposé dans la *Note de synthèse 1*, elle relie davantage cette question d'identité aux postulats de recherche et à la possibilité de coopérer lorsque des acteurs ne se rejoignent pas tout à fait au niveau des valeurs portées et des projets d'innovation mis en œuvre (la mission, le quoi), des modes de fonctionnement (le comment) ou des publics visés.

En effet, au cours des mois 10 à 18 du projet, nous avons pu enclencher de façon plus concrète les différentes mutualisations envisagées et les ateliers organisés ont généré un certain nombre de données. Grâce à ce cadre de définition des alternatives, le consortium et les mutualisations pourront progressivement établir des lignes rouges qui marqueront le fait d'accepter ou non de coopérer.

Nous observons également, au cours de notre processus de recherche, si et comment la volonté d'effectuer un changement peut être liée à la mission d'une organisation, sa stratégie, sa gouvernance ou sa structure juridique.

Ce qui se traduit par les trois questions suivantes, reliant « identité des alternatives » et « coopération pour une mise à l'échelle » :

1. Est-ce que le manque de coopération peut s'expliquer par une divergence relative à la mission, la stratégie, le mode de gouvernance ou sa structure juridique ?
2. Quels sont les critères exclusifs pour la coopération ?

3. Comment la question de l'impact des alternatives s'inscrit-elle dans leur identité ? Quels « profils » d'organisation sont adaptés à « quelles » stratégies de mise à l'échelle ?

Le contenu de cette seconde note émerge donc de la mise en œuvre des différents living labs - Système d'échanges, Lieu Bota75, Données - et vise à questionner le bien-fondé de l'hypothèse de travail du projet : « pour coopérer, il faut nécessairement partager une identité commune », c'est-à-dire (en vertu de ce qui a été énoncé ci-dessus), partager soit un ensemble de valeurs et de missions générales communes (le quoi), soit un ensemble de modes de fonctionnement communs (le comment).

Cette note de synthèse est un texte à plusieurs voix : chacun des partenaires du projet y a écrit des idées, mais toutes ne sont pas partagées pour l'ensemble du consortium. Certaines font l'objet de débats récurrents, d'autres sont perçues par certains comme trop optimistes, trop pessimistes ou parfois trop prématurées.

Cette note constitue ainsi une vision plurielle de la question de l'identité des alternatives, elle se trouve encore dans un processus de co-construction et de co-validation de la part du consortium.

L'identité, obstacle ou vecteur de coopération ?

Le système d'échange (SEM) : la cooptation pour la coopération, sans critère préétabli

Rappel des objectifs de la mutualisation) compétences

Cette mutualisation n'a pas pu continuer à exister, mais ce que nous avons expérimenté dans l'émergence de cette mutualisation a permis d'identifier des éléments de réponse aux questions ci-dessus. Pour rappel, le système d'échange Mycélium (SEM) avait pour objectif de créer un système d'échange entre alternatives, basé sur l'échange de services et de compétences. Nous examinons les éléments compilés ici sur le principe de cooptation des membres du SEM qui avait été testé et validé par les co-chercheurs impliqués.

Enseignements pour la question de l'identité

La cooptation, principe de base

Dans le cadre des quelques mois de travail consacrés à l'émergence et l'accompagnement d'un système d'échange entre alternatives, nous retenons que les co-chercheurs qui avaient été impliqués dans cette forme de mutualisation avaient choisi la cooptation comme « mode de recrutement » des participants.

La cooptation était censée fonctionner de proche en proche : chaque membre du SEM pouvait être juge de l'invitation et de l'inscription d'un nouveau membre selon les principes très large et inclusifs du SEM. Ces principes étant : « *Le Système d'Échange du Mycélium (SEM) entend rassembler des associations et des personnes désireuses de travailler de concert au renforcement de l'écosystème de la transition et des communs.*

Le SEM est ouvert à toute association, individu ou professionnels, œuvrant à la transition, aux biens communs, à l'écologie et à la justice sociale. Il

est un outil coopératif visant à fédérer différents mouvements afin de leur permettre de mieux déployer leurs actions et de renforcer leur collaboration ainsi que leurs capacités de résilience ».

On entrevoit ici que le groupe de co-chercheurs impliqués dans le SEM avait défini la mutualisation SEM selon les trois axes identifiés : la mission (renforcement de l'écosystème de la transition et des communs), le public (tout individu, association ou professionnel) et le mode de fonctionnement (outil coopératif). Ces trois ensembles n'établissent cependant pas de critère excluant *a priori* pour les futurs membres : rien n'est mentionné concernant le type de « professionnels », par exemple. Ainsi, la cooptation était envisagée comme un mode de fonctionnement basé sur la confiance collective accordée à chaque membre dans son aptitude à inviter des profils qui entreront dans les grands principes du SEM. La question identitaire, au-delà de l'appartenance à l'écosystème - aux contours vagues - de la transition et des communs n'est pas ici envisagée comme un frein *a priori* à la coopération. On peut y voir ici une conception assez différente de celle envisagée par In Common, qui a fixé des limites claires (cf. *infra*).

Pour autant, la cooptation n'est pas exempte de possibilités de « non-conformité ». Ainsi, dans le processus de cooptation, une personne est ensuite chargée d'assurer l'inscription du nouveau membre. Cette personne en charge des inscriptions est alors chargée de référer au groupe porteur initial si des services proposés par les membres sont « anormaux », c'est-à-dire non conformes aux principes du SEM.

Dans le second temps, le cercle prototype a mis en place la procédure suivante : lorsqu'un membre du SEM va coopter une autre organisation, il prévient les autres membres et si personne ne réagit au bout de quelques jours, cela signifie que cette cooptation est validée.

En outre, les échanges et les réflexions ont également aussi mal porté sur le statut des participants au SEM. A cet égard, il avait été décidé de limiter le SEM à des organisations, et non à un grand public (c'est la distinction centrale entre le SEM et tous les SEL qui existent). L'entraide se

focalisait donc sur des échanges entre organisations et un individu était toujours considéré comme représentant une organisation. La coopération était donc envisagée entre des collectifs en majeure partie.

La transparence et l'autogestion par les membres, un frein ?

Même si le SEM n'a pas eu une vie – au sein du projet – qui soit particulièrement longue, on peut néanmoins en faire une petite évaluation réflexive ici. Le mode de fonctionnement du SEM était organisé en deux groupes : un groupe cœur et un groupe prototypage. Dans les deux cas, nous avons pu observer une difficulté de prise en main et d'efficacité. Le mode de fonctionnement particulièrement fondé sur des responsabilités partagées, sans véritable leadership assumé, peut-être un peu centralisateur, semble avoir porté préjudice à différents éléments de mise en œuvre du prototypage :

- la communication liée au SEM, en interne comme en externe : par exemple, la personne en charge de réaliser une présentation explicative du SEM destinée à informer de nouveaux membres potentiels n'a eu aucun retour de son travail. Le support de communication n'a pas pu être diffusé/utilisé.
- la cooptation en soi, qui a généré peu de nouvelles inscriptions.

Ainsi, le SEM semble avoir manqué de leadership au moment clé de son démarrage. Si ceci s'explique notamment par le fait que les membres fondateurs/initiateurs sont des organisations ou personnes déjà très occupées, on peut se demander si un leadership plus prononcé pendant cette période de lancement aurait permis de générer plus d'efficacité et un mouvement plus ample d'inscription.

Un mode de fonctionnement fortement autogéré pourrait être un frein à l'efficacité de la coopération innovante envisagée. Les moments d'intelligence collective et d'auto-organisation ont été nécessaires pour fixer les lignes générales et amorcer certains types de tâches, mais tout ne pouvait pas se faire via ces moments de concertation. La mise en

œuvre de certaines tâches opérationnelles aurait sans doute nécessité que le groupe confie un mandat plus précis à un responsable de projet.

Le SEM et la question de l'impact

Le SEM était fondé sur l'entraide mutuelle entre projets (individuels ou collectifs, professionnels ou citoyens) agissant pour la transition et les communs. Si la question de la mise à l'échelle et de l'impact de chacun des membres du SEM n'était pas abordée frontalement comme telle, l'idée du SEM était tout particulièrement liée à cette question. En effet, l'objectif est de renforcer l'écosystème en renforçant chacun de ses membres.

Pour autant, nous n'avons pas le recul nécessaire ici pour comprendre si la question de l'impact est constitutive de l'identité des membres du SEM. Il semble néanmoins que la question de la fragilité et de l'impact, via l'essai du SEM, devienne un enjeu collectivement partagé et mutuellement conscientisé au sein de l'écosystème des alternatives. En effet, l'objectif du SEM était d'aider les projets naissants ou en difficulté et/ou de proposer des voies nouvelles pour améliorer la qualité des services de chacun des membres, en dehors des échanges marchands.

Au niveau de l'impact, le SEM avait donc surtout pour objectif de maintenir et/ou améliorer une capacité d'agir pour chacun de ses membres.

Malheureusement, la fin de ce Living Lab, que nous ne pouvons plus suivre dans le cadre de Mutualisons, nous empêche de poursuivre plus avant cette réflexion et d'évaluer les impacts de cette coopération flexible sur ses membres.

La mutualisation de données – In Common et les ateliers

Rappel des objectifs de la mutualisation de données

La mutualisation de données a été explorée avec différents publics, actifs au sein de différents secteurs. Plusieurs ateliers ont été organisés afin d'affiner le diagnostic de cette mutualisation. Au cours de ces ateliers, les

participants sont toujours invités à définir leur mission, leurs finalités et leurs modes d'organisation.

Au niveau d'In Common, qui, du fait de l'implication forte de Dewey et Réseau Transition dans ce projet, constitue un living lab périphérique que le consortium Mutualisons nourrit continuellement sur base de ses activités, nous pourrons ici analyser les choix qui ont été opérés par les membres du groupe porteur d'In Common, notamment les éléments constitutifs de leur charte.

In Common et les principes de l'économie sociale comme périmètre

Un peu à l'inverse de ce qui vient d'être développé suite à l'émergence du SEM, l'émergence de la bibliothèque de données collaborative In Common a très vite été accompagnée d'une réflexion sur le périmètre de cette base de données. Ce périmètre concerne deux cercles : le cercle des contributeurs et le cercle des répertoriés. En effet, admettons qu'In Common développe une carte qui répertorie tous les communs bruxellois à partir d'une bibliothèque de données alimentée par sa communauté, on peut distinguer cette communauté (les contributeurs) et les points cartographiques que cette communauté répertorie.

Assez tôt - sous l'impulsion de Dewey ASBL - In Common s'est inspiré d'autres initiatives similaires, notamment d'une charte de Transformap intitulée « mapping as a commons ». L'idée derrière le manifeste de Transformap est de co-construire des cartes en donnant le statut de « commun » au processus et à la base de données. Les principes sont notamment : transparence, interopérabilité, utilisation de licences et de logiciels libres.

Pour des raisons d'adaptation à son rayon d'action (Bruxelles, la Belgique), In Common a traduit ces principes de façon contextualisée en reprenant les cinq éléments suivants :

- visée de bien commun ;
- indépendance ;
- interdépendance ;

- information libre et
- transparence et gestion démocratique.

Les acteurs autour de la table ont également voulu prendre en considération les principes de l'économie sociale - en particulier les principes de finalité sociale, d'autonomie de gestion et de gouvernance démocratique - pour construire et délimiter le collectif de contributeurs et le noyau du projet.

Pour le moment, il n'est pas prévu de revoir ces principes assez stricts. Ainsi, un peu de façon inverse à la pratique observée au sein du SEM, In Common a choisi de délimiter clairement des lignes rouges de la coopération autour de données via une charte. Des acteurs purement commerciaux (sans la finalité sociale, ou dont le mode de gestion ne prévoit pas de recours à des mécanismes de prise de décision démocratique) ne pourront pas être contributeurs de la bibliothèque de données (signataires de la charte), à moins que ceux-ci se plient aux principes de l'économie sociale.

Pour ce qui concerne les informations que la base de données pourra rendre « visibles » (sur une carte, sur une liste etc.) des éléments techniques empêchent de limiter le contenu de la base de données à seulement des « points » conformes (simplement parce qu'In Common est alimenté par des données déjà compilées qui n'ont pas appliqué ce filtre) mais permettent de ne rendre visibles que les « points » conformes.

La transparence d'un outil technique en débat

Aujourd'hui, on remarque qu'In Common séduit en théorie lorsqu'il est présenté aux acteurs alternatifs lors de nos ateliers. Quand on émet l'idée qu'une bibliothèque de données commune, transversale et intersectorielle pourrait servir à chaque alternative bruxelloise, on ne reçoit pratiquement jamais de commentaires négatifs.

Pour le moment, le groupe porteur (Dewey, Réseau Transition, Petites Singularités) ne semble pas encore prêt à ouvrir les portes à un grand nombre d'alternatives qui seraient actives de façon régulière comme

contributeurs de la base de données en termes de contenu ou même pour co-construire l'interface utilisateurs. A ce stade-ci du projet, le collectif In Common s'ouvre principalement à d'autres acteurs techniques pour co-construire la bibliothèque de données (API et interopérabilité). Plusieurs éléments peuvent être suggérés comme explicatifs :

- l'essentiel des décisions se prend via un Talk (un forum en ligne). Cette façon de faire peut s'avérer difficilement accessible pour certains types de publics peu versés dans les technologies informatiques.
- les éléments techniques liés à la création de la base de données sont peu accessibles pour les non-initiés. Des ateliers ont toutefois été organisés (notamment le 24 janvier 2019) afin de résoudre ces difficultés d'accès et de faire tomber la barrière entre techniciens et non-techniciens. Un front-end finalisé sous la forme d'une bibliothèque pourrait certainement faciliter l'accessibilité à l'outil.

Les moments de rencontre physique et de concertation sont aujourd'hui assez rares ; ce qui peut poser question au regard des principes de la charte, notamment en ce qui concerne le processus de décision démocratique. Début 2019, le groupe porteur restreint qui prend les décisions stratégiques s'est donc appuyé sur les membres du consortium Mutualisons pour opérer un travail de « renforcement de la communauté ». De mars à juin, les ateliers 'Mutualisons' ont permis de mettre In Common en débat au sein de nombreux collectifs et de valider sa pertinence. Ils n'ont toutefois pas encore suffi à combler le déficit de « vie communautaire ». Pour le combler et éviter les conflits internes entre membres d'In Common, le consortium Mutualisons souhaite aujourd'hui mettre en place un nouveau « cadre de sécurité » au sein du collectif.

Selon Financité, la finance alternative devrait se circonscrire aux principes de l'économie sociale

Le consortium Mutualisons a établi un calendrier d'ateliers thématiques autour du partage et de la collaboration de données. L'une des thématiques retenues était la finance alternative en raison de la présence

de Financité (acteur de la finance alternative) dans le consortium et de la décision de recentrer le projet autour des partenaires de terrain.

Au moment de dresser une liste de destinataires à l'atelier, plusieurs questionnements liés aux valeurs de la finance alternative ont émergé. Dans l'encadré ci-dessous, la vision de Financité sur les acteurs de la finance alternative est ainsi présentée.

Basée sur son expertise du secteur, Financité a identifié les acteurs qui se définissent comme des acteurs de la finance alternative. Nous pouvons regrouper ces acteurs en plusieurs catégories :

- le secteur associatif qui œuvre dans ce secteur ;
- des opérateurs financiers de petite ou moyenne taille qui mettent en lien des investisseurs et des projets à impact social & environnemental ;
- des opérateurs financiers de petite ou moyenne taille qui mettent en lien des investisseurs et des projets conformes aux principes de l'économie sociale et qui gèrent également leur activité selon ces principes.

Financité se situe dans le secteur associatif qui promeut une finance éthique et solidaire et elle est très proche des opérateurs financiers de l'économie sociale.

Les acteurs appartenant à chacun des groupes énoncés plus haut entendent tous rediriger des flux financiers vers des projets qui ont un impact positif sur la société et l'environnement.

Néanmoins, plusieurs points de **divergence** de nature identitaire ont été constatés sur **le « comment » et le « quoi »**.

Lorsque l'on observe **les opérateurs financiers de petite ou moyenne taille « à impact social & environnemental » et ceux qui financent des « projets d'économie sociale »**, c'est d'abord sur le « comment » que la divergence apparaît. Les opérateurs financiers de l'économie sociale ont un rapport à la répartition des richesses et au

principe de démocratie auprès de leurs actionnaires qui est très encadré. Par exemple, ils limiteront toujours un dividende versé à 6 % de la valeur de la part sociale investie et un actionnaire de ce type de structure aura toujours 1 voix - qu'importe le montant investi. Ces deux éléments phares permettent, selon les défenseurs de ce modèle, de limiter le risque de voir le profit se retrouver au cœur de la stratégie d'une entreprise et de garantir le principe démocratique d'une personne = une voix.

- des opérateurs financiers de grande taille ancrés dans le secteur financier traditionnel, mais qui ont diversifié une partie de leur offre vers des produits de « finance responsable ou durable » ou qui ont depuis leur existence une offre 100 % « finance responsable ou durable » ;

Un **opérateur financier « de l'économie sociale »** aura tendance à ne financer que des projets empreints du même ADN, alors qu'un **opérateur financier « à impact social & environnemental »** ira financer des projets avec ou sans ADN de l'économie sociale.

C'est donc en constatant cela que l'on peut également observer que le « quoi » (le type de projet financé) est aussi un élément de divergence au sein du secteur de la finance alternative.

Ceci s'illustre encore plus fortement quand des **opérateurs financiers de grande taille** investissent en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, aussi nommés ESG, dans des entreprises que Financité considère comme non-responsables car elles sont en violation avec des principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique dans les domaines humanitaire, civil, social, environnemental ou de gouvernance.

Lorsque le consortium a décidé d'organiser un atelier autour de la coopération des données au sein du secteur de la finance alternative, il a constaté qu'une expérience de mutualisation avait déjà commencé à

Bruxelles. Il s'agit de SOLIFIN, une initiative qui vise à mettre en réseau les acteurs de la finance alternative afin de les faire coopérer pour augmenter leur impact en facilitant l'accès de projets à impact social à des sources de financements. Cette initiative entend rassembler des acteurs des trois groupes d'opérateurs financiers cités ci-dessus. Le projet Mutualisons compte entrer en contact avec cette initiative - qui regroupe, entre autres, des opérateurs financiers opérant à Bruxelles qui financent des porteurs de projets basés à Bruxelles - afin de comprendre comment elle pourrait donner des éléments de réponses aux trois questions qui nous occupent :

1. Est-ce que le manque de coopération peut s'expliquer par une divergence relative à la mission, la stratégie ou le mode de gouvernance ou sa structure juridique ?
2. Quels sont les critères exclusifs pour la coopération ?
3. Comment la question de l'impact des alternatives s'inscrit-elle dans leur identité ? Quels « profils » d'organisation sont adaptés à « quelles » stratégies de mise à l'échelle ?

Les initiatives citoyennes : plus inclusives, moins « identitaires » ?

Dans le cadre de l'émergence d'une base de données communes aux alternatives, différents ateliers ont été organisés avec des « thématiques » différentes : l'alimentation, les initiatives citoyennes et la santé. Lors de chacun de ces ateliers, nous avons demandé aux participants de décrire leurs missions et leurs modes de fonctionnement, ainsi que leur statut juridique ; nous leur avons également demandé si certains critères ou éléments portés par d'autres projets seraient limitants pour mettre en œuvre la coopération autour des données.

A ce stade, on peut remarquer plusieurs tendances liées à la question de l'identité. De façon générale, on remarque que les initiatives purement citoyennes ayant participé, qui sont peu structurées et sans statut juridique, ne donnent jamais comme obstacle à la collaboration le fait qu'un critère particulier ne soit pas rempli. Dans la mesure où ces initiatives fonctionnent sur base des bonnes volontés individuelles, on

peut comprendre que des difficultés/obstacles ne sont pas ajoutés à leurs actions. Ainsi, la coopération entre initiatives citoyennes est bien davantage fondée sur des relations interpersonnelles, voire parfois d'amitiés et d'interconnaissance, que sur des projets organisationnels reposant sur des modes de fonctionnement particuliers à respecter et des logiques de principe.

On les voit donc autant collaborer avec des entreprises (petits commerces, starters, ...) qu'avec les autorités publiques ou d'autres initiatives citoyennes. Ceci s'observe par exemple dans le cadre des projets de cartographie élaborés par des initiatives de transition, qui ne se limitent pas à un profil particulier d'acteurs à répertorier sur une carte (un commerce bio classique sera répertorié, même s'il ne correspond pas aux principes de l'économie sociale par exemple).

Ceci s'explique également par la mission principale que se donnent ces initiatives citoyennes de quartier ou très locales : recréer du lien entre les personnes. On peut donc comprendre que recréer du lien en donnant un exemple inverse – refuser de coopérer pour des raisons de principe - serait malvenu. On observe donc le caractère très inclusif des initiatives citoyennes.

La question de l'impact social : une place de second plan caractéristique de l'identité « du faire » des alternatives ?

En marge du lien entre coopération et identité, nous avons traité directement la question de l'impact des alternatives lors des derniers mois de travail. Si la mise à l'échelle correspond à l'augmentation d'impact, il convient de connaître son propre impact, ou à tout le moins celui qu'on entend générer dans la société en tant qu'organisation/collectif, afin de choisir la meilleure stratégie de coopération possible pour améliorer cet impact.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous avions mal anticipé le rapport entre les alternatives et cette notion d'impact. A cet égard, nous remarquons un trait commun aux alternatives avec lesquelles nous

interagissons : définir clairement l'impact qu'elles veulent provoquer au sein de la société est une difficulté constante.

Nous avons observé cela lors des ateliers de co-création. Lorsque le lien devait être établi entre la mission de chaque alternative, les données utilisées pour réaliser cette mission et la mutualisation de données pour améliorer la poursuite de la mission, des difficultés apparaissent à chaque fois. Ainsi, les alternatives sont d'abord portées par une volonté de faire, d'agir à leur échelle, et elles éprouvent des difficultés à trouver le temps d'évaluer si leurs actions atteignent effectivement les ambitions qu'elles se donnent. La question de l'impact étant une question préalable à la mise à l'échelle, force est de constater que si l'impact est difficilement identifiable avec ces alternatives, déterminer l'existence ou co-construire une stratégie de mise d'échelle avec elle s'avère tout aussi complexe.

L'un des enjeux de cette co-recherche repose sur la nécessité d'intégrer de manière systématique et/ou d'objectiver la question de l'impact dans les actions qui seront entreprises au sein des mutualisations.

Ce constat peut également être observé au sein de Financité ou de Dewey, qui sont pourtant des structures ayant soit fait le pas de se structurer en ASBL, soit dans le cas de Financité, ayant une histoire relativement longue et des activités assez bien établies. Pourtant, dans les deux cas, la question de l'impact, et en particulier de l'*impact social* (celui qui justement distingue l'économie sociale de l'économie classique), est une question qui fait peu souvent l'objet de réflexions concrètes et qui guiderait la stratégie de l'organisation.

Dans le cas de Dewey, nous avons pu observer par exemple une difficulté à faire le lien entre la création d'une base de données commune (via In Common) et l'amélioration de l'action de Dewey (la mise en place de la carte Belgique mode d'emploi).

Dans le cas de Financité, un atelier sur cette question a rassemblé tous les permanents de l'organisation. Cela a permis de constater que, selon les métiers et les activités menées (complexité axiologique, voir cahier n°3), ainsi que selon une vision plus ou moins globale de la totalité des activités

(complexité computationnelle, voir cahier n°3), la définition de l'impact varie. Néanmoins, l'exercice porte ses fruits car il semble avoir clarifié ce que pourrait être l'impact social de Financité. La définition claire de l'impact social porté paraît nécessaire pour assurer une mise à l'échelle et trop souvent le phénomène du « nez dans le guidon » peut nuire à ce besoin.

En termes d'identité, il faut conclure – sur bases des ateliers menés et des living labs du projet – que tout en voulant porter un changement dans la société, ou la changer, les alternatives manquent encore de balises et d'outils suffisamment efficaces pour nommer précisément ce changement sous formes d'indicateurs et d'observations concrètes, illustrant les impacts de leurs actions.

La mutualisation d'un lieu

Rappel des objectifs de la mutualisation d'un lieu

Au niveau de la mutualisation d'un lieu, les activités se discriminent en deux pôles : l'étude du potentiel d'un lieu partagé par des organisations pour une coopération plus poussée (le cas de Bota 75 et Carrefour 19) ; l'étude plus exploratoire d'un lieu fédérateur à l'échelle bruxelloise. Nous traitons ici du premier pôle.

Bota 75 : acteurs proches mais peu de coopération

L'histoire du lieu partagé et en propriété commune « Bota 75 » démontre que des facteurs liés à l'identité des organisations et des personnes qui les pilotent jouent favorablement en faveur de la mutualisation.

Pourtant, l'histoire récente de Bota 75 démontre que la mutualisation du lieu qui est mise en place n'a pas mécaniquement ou naturellement enclenché des dynamiques de coopération permettant éventuellement la mise à l'échelle ou l'amélioration des activités de chacun des copropriétaires. En effet, le diagnostic posé dans le cadre de ce living lab illustre que peu d'actions communes sont menées qui vont au-delà de

mutualisations logistiques (salles de réunion, accueil, bâtiment, service de nettoyage) et d'occasionnelles rencontres festives (pot de nouvelle année ou de départ).

A ce stade, nous identifions deux éléments liés au cadre de définition des alternatives et qui peuvent en partie expliquer cette situation : des éléments liés aux projets (les associations du Bota 75 œuvrent dans des secteurs bien différents : finance, santé, accueil des réfugiés) et des éléments liés aux publics (les publics visés ne sont pas vus comme similaires *a priori*).

Bien que peu de coopérations ont été mises en œuvre jusqu'à présent, il est intéressant de noter qu'un cadre juridique de coopération est déjà présent dans la mesure où cette mutualisation d'une ressource immobilière a nécessité la création d'une structure juridique qui a pris la forme d'une société coopérative...à finalité sociale.

Conclusions

Cette note, qui sera mise à jour pour chaque rapport d'activités et détaillé, passe d'une analyse « en retrait » (note de synthèse 1) à la génération de positionnement ancré dans les mutualisations au sujet de l'identité des membres de celles-ci.

Bien que les processus de mutualisations n'ont pas encore débuté pour la plupart, il est déjà possible de tirer quelques embryons de réponses aux trois questions posées dans ce dispositif exploratoire.

Tout d'abord, à travers les exemples du Bota75 et de l'atelier (pas encore mis en place) thématique finance alternative, le manque de coopération peut s'expliquer par une divergence liée aux publics visés mais aussi à la mission et au mode de fonctionnement des alternatives concernées dans ce cas. Ce constat reste néanmoins étroitement lié à ces deux expériences et ne peut encore être généralisé à l'heure actuelle.

Alors que des exemples comme In Common et la position de Financité sur la finance alternative montrent que la ligne de démarcation se trouve sur les principes de l'économie sociale, il a été constaté que les petites structures d'initiatives de transition (portées par des associations de fait et/ou collectifs bénévoles) ont moins montré de signes de sensibilité à ces principes lors des ateliers organisés avec elles.

Il est aussi intéressant de noter que les alternatives se regroupent derrière un « quoi » général de la transition et des communs mais il existe peu de moyens transparents et/ou efficaces mis en place pour objectiver le fait que leurs actions soient conformes à ces principes.

Enfin, selon les actions menées à ce jour, la question de l'impact, pourtant nécessaire à une mise à l'échelle, est encore trop souvent inscrite dans l'identité des alternatives comme un défi compliqué à relever.